

PROCÈS - VERBAL

du Conseil d'administration

Séance du 11 Février 2020

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni le 11 Février 2020 dans ses locaux du 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Président :

- M. BUR

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- Mme PIETRZYK
- M. DEBEVE : Arrivée à 17h30. Procuration de M. DUPEYRON après 18h.
- M. DUPEYRON Départ à 18h.
- M. KAHN : procuration de M. GRIMONPREZ et Mme REICHHART

Pour les enseignants :

- Mme DE LASSALLE
- Mme DELANNAY : procuration de M. BLAZY
- Mme HAMELIN : procuration de M. KOVAR et Mme DELANNAY (à partir de 18h45).
- Mme ROIRON : procuration de MM. GAUTIER et FRIEDERICH.
- Mme WILLMANN : procuration de MM. DUHAMEL et GERARD
- M. FABREGUET
- M. FERTIKH : procuration de M. TORREIRO LAREO

Pour les représentants des personnels :

- Mme DUCLOS
- M. KIFFER

Pour les représentants des étudiants :

Collège du 1^{er} cycle

- Mme MAILLET
- M. LOPEZ
- M. MAS
- M. MUSHEGYAN

Collège du 2^{ème} cycle

- Mme BRACH
- Mme DE LECLUSE DE LONGRAYE
- Mme RICHIER
- M. DALIGAULT
- M. DELSOL
- M. JOLLY

Pour les membres invités :

- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- M. PETEY, Directeur des études pour le second cycle
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études et de la scolarité
- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusés :

- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier

Monsieur le Président Dominique BUR tient en préambule de la réunion du Conseil d'administration à s'excuser pour son absence lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2019, retenu en raison de la grève des transports publics, et remercie Monsieur Didier KAHN d'avoir assuré la présidence du Conseil. Puis il salue les membres du Conseil d'administration.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dominique BUR ouvre la séance du Conseil.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019

Monsieur Gabriel ECKERT précise que le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 intégrant une demande de modification lors de la commission paritaire du 4 février 2020 a été distribué en séance.

Monsieur Kevin KIFFER se fait l'écho d'une demande de complément de Madame Catherine HMAE, à la page 4. A la phrase « *Madame Catherine HMAE lui répond que nous avons eu recours à des vacataires pour préparer l'installation au Cardo et cela représente 3,5 équivalent temps plein. Cet effort sera poursuivi* », il est demandé l'ajout de « *notamment au profit du service des ressources humaines et de la scolarité générale* ».

Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019, intégrant cette modification, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président Dominique BUR donne la parole à Monsieur Gabriel ECKERT pour les informations du Directeur.

2 – Informations du Directeur

Monsieur Gabriel ECKERT indique que ses informations au Conseil porteront sur deux points :

2.1 Installation dans les locaux du CARDO

Monsieur ECKERT indique que nous vivons un moment historique car il s'agit du dernier Conseil d'administration dans nos locaux actuels et que la prochaine réunion aura lieu en salle 4B du Cardo, le 7 avril prochain !

Par ailleurs, la convention de transfert de gestion du bâtiment est entrée en vigueur ce matin. L'Université et, au travers elle, Sciences Po Strasbourg est dorénavant autorité de gestion du nouveau bâtiment. Cependant l'entrée dans le bâtiment se fait avec deux difficultés.

La première concerne l'avis défavorable rendu par la Commission départementale de sécurité. Celui-ci porte principalement sur les difficultés soulevées par 12 portes extérieures coupe-feu. Pour faire face à cette situation, l'Eurométropole de Strasbourg a commandé de nouvelles portes qui seront installées au plus vite (environ 10 à 12 semaines). En attendant, la Ville de Strasbourg prendra un arrêté, au titre de la police des établissements recevant du public, autorisant l'ouverture du bâtiment avec des mesures compensatoires. Celles-ci tiennent à la présence d'agents de sécurité incendie sur le site et durant toute la période horaire d'ouverture du bâtiment. Les frais seront pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg. Dans ce cadre, le Vice-Président chargé du patrimoine et les directeurs des composantes du Cardo ont décidé d'entrer dans le bâtiment. La bibliothèque a déjà déménagé et du 17 février au 28 février le déménagement des services interviendra avec d'abord l'Ensemble Saint Georges, puis l'Espace Schoepflin et enfin la Villa Knopf. La rentrée se fera le 2 mars à 8h au Cardo.

La seconde difficulté concerne la présence d'une infiltration d'eau et la présence d'un goutte-à-goutte en plein milieu du couloir central du bâtiment. Les travaux d'étanchéité ont démarré ce matin et devraient être achevés avant l'entrée des étudiantes et des étudiants dans le bâtiment.

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Monsieur Gabriel ECKERT pour ces informations détaillées.

2.2 Concours commun de 1^{ère} année

Monsieur Gabriel ECKERT précise que l'organisation suit son cours et que le concours aura lieu le 18 avril prochain. Il y a, actuellement, plus de 5.000 vœux sur Parcoursup pour le concours commun. Il donne ensuite la parole à Monsieur Joël PETEY qui est, pour Sciences Po Strasbourg, responsable du concours commun de 1^{ère} année. Celui-ci indique que le réseau ScPo a eu des craintes en décembre au niveau de la difficulté des relations avec les équipes de Parcoursup. Plus largement, il résulte du nouveau dispositif mis en place que les candidats ne sont plus en contact avec l'application du concours commun. La seule porte d'entrée pour eux est Parcoursup. On peut y voir une facilitation de la demande pour les candidats. Néanmoins cette perte de contact pose des problèmes pour les services administratifs d'admission. Il y a actuellement 5700 vœux exprimés mais pas confirmés et les candidats ont jusqu'au 2 avril pour confirmer. Peu après cette date, nous aurons la liste définitive des candidats et pourront répartir ceux-ci entre les différents lieux de concours.

Monsieur Gabriel ECKERT remercie Monsieur Joël PETEY pour ces informations et souligne que c'est une charge de travail importante pour le service chargé d'organiser le concours.

Il faut également déjà réfléchir aux modalités du concours 2021 qui intégrera certaines notes du baccalauréat (contrôle continu, langues). Les Directeurs du réseau réfléchissent et se posent la question du maintien des modalités d'organisation du concours d'entrée 2020. Monsieur Gabriel ECKERT se dit très favorable à un report de la réforme eu égard aux incertitudes affectant encore la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et son adaptation aux modalités du concours commun.

Madame Virginie ROIRON va dans ce sens et s'interroge sur le format de l'épreuve de langues. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'à l'heure actuelle rien n'est décidé.

A la question de Madame Anne-France DELANNAY sur la possibilité de faire des extractions, Monsieur Joël PETEY répond que c'est possible mais que cela pose des problèmes liés au format de l'extraction.

Madame Anne-France DELANNAY pose ensuite la question des admissions sur titres. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'elle est possible en 2020 dans la limite de 10% des places mises au concours, soit 18 étudiantes ou étudiants. Mais cette solution est sans doute temporaire puisque Parcoursup ne gère pas les admissions parallèles. Parcoursup se veut global et ne prévoit qu'une seule voie d'accès pour une même formation.

3 – Dispositif d'égalité des chances

3.1 Bilan 2019 et perspectives 2020 du Programme d'Etudes Intégrées

Ce point est présenté par Madame Anne-France DELANNAY qui rappelle les trois types d'actions menées dans le cadre du Programme d'Etudes Intégrées.

En ce qui concerne PEI Collège, il s'agit de faire découvrir l'Union Européenne à des collégiens de 3ème issus des zones REP et REP+ de l'Académie de Strasbourg. Ils préparent un mémoire d'une trentaine de pages sur un sujet remis en début d'année. La soutenance a eu lieu en mai à Colmar au Conseil départemental du Haut-Rhin. Le collège vainqueur gagne un voyage, les autres des prix divers.

Le programme PEI Première est axé sur la découverte des médias avec une visite des Dernières Nouvelles d'Alsace et le projet phare est le MUN en anglais où les participants représentent un pays. Celui-ci a eu lieu le 7 février 2020 à la Région Grand Est. Les délégations n'ont pas voté de résolution finale cette année en l'absence d'accord au terme de leurs négociations.

Le programme PEI Terminale est lui axé sur la préparation du concours commun. Ils suivent des cours de langues, de questions contemporaines et d'histoire. Parallèlement, ont été organisées des activités culturelles comme la découverte de la Ville de Strasbourg ou la visite de l'exposition sur Käthe Kollwitz au Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg.

En 2018-2019, Le programme PEI a donc concerné 14 collèges et 29 lycées avec 124 participants pour PEI Terminale, 58 pour le programme PEI Première et 120 pour le programme PEI Collège. Les participants sont équivalents boursiers du supérieur pour 72 % d'entre eux. Deux tiers des participants sont des filles.

En ce qui concerne les résultats, les participants ont tous eu leur baccalauréat (sauf un pour cause de maladie) et il y a eu 40% de mentions très bien (à comparer avec la moyenne nationale de 13%). Pour le concours commun, 67% y ont pris part (pour les autres programmes PEI la moyenne est de 46%) et le taux de réussite au concours est de 31% (contre une moyenne de 12%). Depuis 2006, Sciences Po Strasbourg a accueilli 180 élèves issues du programme PEI, dont 70 ont déjà eu leur diplôme.

Le programme PEI terminale a dû s'adapter à la réforme du concours commun ce qui fait qu'il n'y a eu, cette année, que 2 stages de regroupement (pour 3 en période normale). Pour 2021, on réunira les candidates et candidats dès le stage d'avril pour les recevoir 3 fois.

Madame Anne-France DELANNAY remercie chaleureusement les associations de Sciences Po Strasbourg qui participent au programme. Les relations sont très étroites avec Stras'Diplomacy, l'EJO, Sciences Po Forum, Génération UE et le BDI. Elle remercie également les équipes administratives, enseignantes et étudiantes (qui interviennent sous forme de service civique et monitorat).

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Madame Anne-France DELANNAY de sa présentation qui témoigne d'un travail formidable. Il associe à ses félicitations toute l'équipe et le personnel de l'Institut pour la réussite de ce programme qui contribue fortement à favoriser la mixité sociale au sein de Sciences Po Strasbourg.

Monsieur Gabriel ECKERT estime qu'une de ses plus grandes fiertés est la mise en place du programme PEI Collège en 2016 et salue l'énergie extraordinaire dont font preuve les jeunes participants. Ce programme grandit Sciences Po Strasbourg. C'est également le cas en ce qui concerne l'extension du programme PEI à l'ensemble de la Région Grand Est. Il conclut son intervention par un point d'inquiétude lié à la dotation en heures complémentaires des lycées et collèges. Leurs marges de manœuvre sont très réduites et il lui semble difficile de pouvoir continuer sans la pérennisation de ces moyens par le Ministère de l'éducation nationale.

3.2 Avenant financier relatif à la convention avec l'association Stras'Diplomacy

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise qu'il y a eu 31 tuteurs. La subvention à l'association sera donc de 3.100 €.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

3.3 Avenant financier relatif à la convention avec l'association BDI (Bureau des Initiatives)

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT. Il indique qu'il s'agit de verser au BDI une subvention de 1100€ correspondant à 11 tuteurs intervenus dans le cadre du programme PEI.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

4 – Révision des statuts de Sciences Po Strasbourg.

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui indique que la modification des statuts de Sciences Po Strasbourg est également un événement historique, nos statuts actuels datent de 2013.

Les modifications de fond concernent l'ajout d'un titre 3 intitulé « Enseignement et recherche ». Son article 13 procède à la mise en place d'un conseil de perfectionnement du diplôme de Sciences Po Strasbourg et son article 14 crée un conseil de la recherche. Le conseil de perfectionnement permettra une réflexion sur l'évolution du diplôme associant la direction de Sciences Po Strasbourg, les personnels BIATSS et enseignants, les personnalités extérieures et les alumni. Le Conseil de la recherche a pour objet de mener une réflexion sur les liens entre l'enseignement et la recherche dont les 2 UMR (SAGE et DynamE) et les UR (CEIE, IRCM et LARGE). Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces organes font l'objet des points 5 et 6 de la présente réunion du Conseil d'administration.

La modification des statuts procède également à des aménagements techniques (désignation des délégués étudiants afin de se conformer aux textes et à la pratique) et sur les Directeurs des études (possibilité pour le Directeur de mettre fin à leur mandat).

Enfin, il y a quelques aménagements purement rédactionnels (précisions sur les missions de Sciences Po Strasbourg, développement des partenariats avec les alumni) et quelques mises à jour (comme le remplacement de la formule IEP de Strasbourg par celle de Sciences Po Strasbourg).

Monsieur Dominique BUR pose la question des raisons justifiant ces changements de fond. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'elles répondent aux engagements pris lors du dossier d'accréditation du diplôme propre de Sciences Po Strasbourg et à la volonté de faire entrer Sciences Po Strasbourg à la Conférence des Grandes Ecoles ce qui suppose de suivre leurs exigences.

Madame Agnès DUCLOS constate que l'équipe administrative est désormais constituée de 48 personnes mais qu'elle a bien noté lors de la commission paritaire qu'il n'est pas possible d'avoir plus de deux élus des personnels administratifs. Monsieur Gabriel ECKERT lui confirme qu'en effet des textes encadrent la composition des conseils. De ce fait d'ailleurs, dans les Sciences Po constitués en établissement public, il n'y a qu'un élu représentant les personnels administratifs.

En conclusion, Monsieur Gabriel ECKERT précise que pour l'adoption de ce point une majorité de 2/3 des élus présents ou représentés est requise en application de l'article 11 des statuts actuels.

Les statuts modifiés feront ensuite l'objet d'un examen par la commission des règlements et statuts de l'Université avant une adoption en Conseil d'administration de l'Université, prévue au début du mois de mars.

A l'issue de cette présentation et du débat, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

5 – Modalités d'organisation du conseil de perfectionnement du diplôme de Sciences Po Strasbourg.

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui indique que l'article 1^{er} précise le rôle du conseil de perfectionnement du diplôme de Sciences Po Strasbourg, à savoir la réflexion sur le diplôme propre de Sciences Po Strasbourg et son évolution. Le paragraphe 2 prévoit sa consultation sur les voies d'accès à la formation, le contenu du diplôme, les modalités de contrôle des connaissances et l'insertion professionnelle. Le paragraphe 3 précise qu'il se voit transmettre les enquêtes sur l'insertion professionnelle des étudiants. L'article 2 précise sa composition : équipe de direction, 6 représentants enseignants ; 6 personnalités extérieures, 6 étudiants, 3 alumni et 3 représentants des personnels administratifs. Les membres ont un mandat de 3 ans sauf les étudiants (2 ans). Le Directeur doit rendre compte au Conseil d'administration des travaux du conseil de perfectionnement.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

6 - Modalités d'organisation du conseil de la recherche

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise que le conseil de la recherche est composé de l'équipe de Direction, de représentants des 2 Unités Mixtes de Recherche et des 3 Unités de recherche en lien direct avec nos formations. Son objet est de faire des propositions en ce qui concerne les liens entre enseignement et recherche, d'être un lieu de réflexion sur les relations entre Sciences Po Strasbourg et les UMR et UR. Les membres sont désignés pour 3 ans sauf les étudiants du second cycle (2 ans)

A la question sur les dates de première réunion de ces instances, Monsieur ECKERT estime souhaitable qu'elles puissent avoir lieu avant l'été.

A la question de Monsieur Clément DELSOL sur la désignation des élus étudiants, Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'une désignation parmi les représentants au Conseil d'administration lui semble plus simple car sinon il faudrait organiser des élections.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

7 – Modification de la maquette du M2 DERE

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise que les modifications concernent l'UE Droit des contrats publics (l'enseignement en gestion de l'achat public est remplacé par un renforcement de l'enseignement en droit et contrats publics) et l'UE Droit de la concurrence et des contrats, (l'enseignement de comptabilité des entreprises est remplacé par celui sur le contrôle des concentrations). La modification la plus notable est la suppression de l'UE libre qui est remplacée par une UE de commande pratique pour nos étudiants. Il s'agit d'une étude à faire sous la houlette des enseignants et des professionnels.

A la question de Monsieur Dominique BUR de savoir si celle-ci est rémunérée, Monsieur Gabriel ECKERT répond par la négative. L'idée est de développer les liens avec les opérateurs économiques.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

8 – Convention relative au concours d'entrée en 1^{ère} année pour l'année 2020.

Le point est présenté par Monsieur Joël PETEY qui indique qu'il s'agit de renouveler la convention qui organise le concours commun des Sciences Po du réseau. Elle définit les principes généraux d'organisation du concours des 7 Sciences Po du réseau qui mettent en commun leurs moyens. On y indique notamment les centres d'examen, les centres délocalisés, les centres gérés en commun avec l'AEFE, les dispositions sur les épreuves et les corrections. La principale modification tient au fait que Parcoursup oblige à un seul centre payeur du concours qui est l'IEP qui organise le concours ce qui rend nécessaire cette mise à jour du volet financier.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

9 – Subventions aux associations de Sciences Po Strasbourg

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui rappelle le dispositif général. Le Conseil d'administration vote une enveloppe globale de 45.000 euros, dans le cadre de l'adoption du budget, puis le Bureau Inter Associations fait des propositions de répartition de cette enveloppe entre les diverses associations de Sciences Po Strasbourg. Enfin, ces propositions sont soumises au Conseil d'administration pour décision.

Les associations demanderesse doivent préalablement transmettre un dossier de demande aux services comportant un bilan moral, un bilan financier et les objectifs d'utilisation des fonds.

Cette année Monsieur Gabriel ECKERT demande de ne pas reprendre intégralement les propositions du Bureau Inter Association. En effet, alors que toutes les autres associations ont fait une demande de subvention dans les formes requises, l'association Oenopo a fait une demande sur papier libre avec un bilan financier et un compte rendu d'activités très peu détaillé. Il a donc considéré que les règles de procédure n'ont pas été respectées, ce qui n'a pas permis de juger du bienfondé de la demande de subvention, et propose donc de ne pas verser de subvention à cette association.

Un débat s'instaure. A la demande de répartir, entre les autres associations, les 800 euros non versés à Oenopo, Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'il n'y est pas favorable.

Par ailleurs, se pose la question de la subvention à l'association Animalise. Monsieur Gabriel ECKERT répond que seules les associations en lien avec un parti politique ou un syndicat ne peuvent bénéficier des subventions.

Monsieur le Président Dominique BUR indique que la charte des associations doit préciser cela.

Madame Agnès DUCLOS estime que dans le contexte actuel lié à des abus suite à une alcoolisation excessive, elle est ravie qu'Oenopo ne perçoive pas de subvention ; en effet, il ne lui paraît pas nécessaire d'encourager

à consommer de l'alcool. Madame Alice BRACH estime, au contraire, que l'activité de l'association Oenopo est légitime.

Monsieur le Président Dominique BUR recentre le débat. En l'espèce, il y a un élément objectif, de forme et de fond, qui n'a pas été respecté par cette association. La question ne porte pas sur la légitimité de l'association Oenopo. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens.

A la question de Monsieur Clément DELSOL à propos des Alumni Sciences Po Strasbourg, Monsieur Gabriel ECKERT répond que la subvention a été votée lors du Conseil d'administration de décembre. On ne vote ici que sur l'enveloppe prévue pour les associations étudiantes.

Madame Clémence DELECLUSE DELONGRAYE estime qu'au nom de sa liste, elle émet une réserve quant à la subvention de 600 euros accordée à l'association "Animalise". Les débats sur ces questions de société doivent exister à Sciences po Strasbourg, mais elle s'interroge sur le point de savoir si c'est le rôle de Sciences Po Strasbourg de subventionner une association faisant la promotion de l'antispécisme?

Monsieur Karim FERTIKH est favorable à un soutien à l'association Animalise car elle s'implique dans un enjeu contemporain. Si l'on considère l'activité politique dans un sens large, des associations comme génération UE pourraient également être concernées.

Monsieur Gabriel ECKERT est réservé en ce qui concerne l'ajout de critères d'exclusion qui ne figurent pas dans la charte. Il précise enfin que le Conseil d'administration doit se prononcer sur la répartition de l'enveloppe de 45.000 euros – les 800 € non attribués pour Oenopo.

Monsieur Hugo MAS vote contre cette proposition car la non attribution de la subvention de 800 euros à l'association Oenopo risque de nuire à leur avenir. Monsieur Nathan DALIGAULT s'abstient car les 45.000 euros ne sont pas intégralement dépensés. Monsieur Dominique BUR Indique que cette somme correspond à un plafond et qu'il n'y a pas d'obligation de tout dépenser.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. La répartition de l'enveloppe de 45.000€ - les 800€ suite au dossier non conforme de l'association Oenopo est approuvée à la majorité avec 4 abstentions et 2 voix contre.

10 – Renouveau du double diplôme en Master avec l'Université Charles de Prague.

Le point est retiré. Monsieur Gabriel ECKERT précise que la convention est en phase de relecture au service juridique de l'Université Charles de Prague.

11 - Relations Internationales : accord d'échange d'étudiants avec l'Université de Medellin (Colombie)

Le point présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui excuse Mme Caroline LEHNI empêchée de participer à ce Conseil. Il s'agit d'un accord avec l'Université de Medellin. Les conditions de sécurité rendent possible ce partenariat qui s'est fait par l'intermédiaire de Monsieur Enrique URIBE.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Dominique BUR propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

12 - Divers

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 7 avril. La date de la Commission paritaire a été reportée au 1^{er} avril.

Monsieur Kevin KIFFER pose la question de ce qu'il est advenu des poursuites pénales et disciplinaires engagées à l'encontre des étudiants suite aux incidents lors du critérium et ultérieurement. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que les poursuites disciplinaires ont été engagées contre les auteurs des incidents lors du critérium et pour les faits d'antisémitisme. Il en est de même pour les poursuites pénales qui devraient aboutir prochainement. Il indique également qu'il va participer à une réunion au MESRI qui rassemble les directeurs des 10 Sciences Po de France car le Ministère est très sensible à ce que l'on coordonne les politiques en la matière.

A la question de Madame Agnès DUCLOS sur le point de savoir s'il y a des éléments nouveaux en ce qui concerne l'agression d'une étudiante, Monsieur Gabriel ECKERT répond par la négative.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président Dominique BUR clôt la réunion à 19 heures.

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

Professeur Gabriel ECKERT